

Permis de pêche de la Région wallonne

Campagne d'information à l'intention des pêcheurs des parcs naturels

Conformément aux décisions du Gouvernement wallon, à partir de 2021, les permis de pêche de la Région wallonne seront **exclusivement** délivrés via le site Internet **permisdepeche.be**. Cette importante mutation évoquée depuis plusieurs années déjà est donc en passe de se concrétiser.

Il nous appartient de vous informer qu'à partir de l'année prochaine, vous ne pourrez donc plus faire appel aux services de Bpost pour obtenir le permis de pêche de Wallonie.

Nous souhaitons par cet avis informer un maximum de pêcheurs de notre région, mais aussi les touristes qui pratiquent ce loisir en Wallonie.